

IÑAKI ECHANIZ

Député de la 4e circonscription des Pyrénées-Atlantiques



LETTRE D'INFORMATION

N°23 - AVRIL 2024

À L'ASSEMBLÉE

PROJET DE LOI D'ORIENTATION AGRICOLE

Nous avons débuté cette semaine l'examen en commission du projet de loi d'orientation agricole.

Après une longue attente, un projet de loi nous est enfin présenté et sera examiné dans l'hémicycle la semaine du 14 mai.

Alors que ce temps parlementaire aurait pu constituer une perspective inédite de soutenir le milieu agricole et d'installer une nouvelle génération d'agriculteurs formés aux défis de notre temps, les mesures déclinées manquent d'envergure.

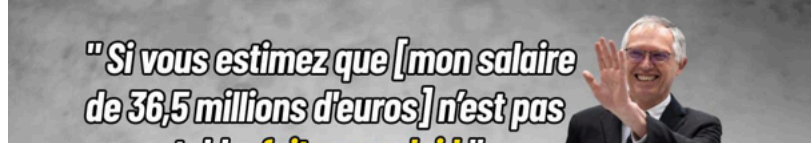
Assurer le renouvellement des générations, former et accompagner à la transition agroécologique, permettre à tous l'accès au foncier, agir pour une rémunération juste et équitable, valoriser et pérenniser le modèle agro-pastoral propre à nos territoires, nous avons déposé de nombreux amendements pour tenter de remédier à ce manque d'ambition.

Pour ce projet de loi d'orientation agricole, comme à l'occasion de chaque texte examiné par l'Assemblée nationale, des auditions étaient organisées par la commission des affaires économiques. Avec mes collègues socialistes mobilisés sur le sujet nous y avons, bien évidemment, assisté. En parallèle, nous avons mené, à l'échelle du groupe une série d'auditions complémentaires avec une pluralité d'acteurs du secteur. À ce titre, j'ai conduit celles concernant l'enseignement professionnel agricole.

Nous pouvons dès à présent regretter l'organisation des débats qui ne permettent pas d'avoir des échanges de qualité.

À titre d'exemple, alors que la formation et le renouvellement des générations doivent être au cœur du projet agricole, la commission éducation avait uniquement 2h30 pour examiner 4 articles et donc de 200 amendements. Résultat : 3 articles & 100 amendements non-examinés. Mépris du travail des députés et des syndicats agricoles et de l'enseignement avec qui nous avons travaillé le texte.

Nous restons mobilisés !



UNE PROPOSITION DE LOI POUR ENCADRER LES ÉCARTS DE SALAIRES

Alors que l'Assemblée Générale des actionnaires du constructeur automobile Stellantis vient de valider la rémunération de son Directeur général, M. Carlos Tavares, s'élevant à 36,5 millions d'euros soit 518 fois plus que le salaire moyen d'un salarié de Stellantis ou que le patron de Carrefour, Alexandre Bompard, gagne en 9h ce que les salariés gagnent en moyenne en une année, nous avons, avec mes collègues socialistes déposé une proposition de loi visant à plafonner les écarts de salaire de 1 à 20.

Carlos Tavares a ajouté la provocation à l'indécence en claironnant que "si vous estimez que [mon salaire] n'est pas acceptable, faites une loi !". Nous l'avons pris aux mots car on peut donner raison à M. Tavares sur un point : c'est la politique qui pourra fixer une limite décente aux écarts des revenus.

Cette proposition de loi est inspirée de notre proposition de loi pour une limite décente des écarts de revenus, rejetée par la majorité macroniste en janvier 2021.

Quelle société peut accepter décevant qu'un seul homme soit si bien rémunéré alors que le SMIC ne fait que suivre péniblement l'inflation depuis 2012 ? Alors que le travail paie toujours moins bien ? Alors que de trop nombreux travailleurs et travailleuses ont à choisir entre se loger, se vêtir, se chauffer, se nourrir ?

L'article 1er vise à interdire toute rémunération au-delà de 20 fois le SMIC. Il serait ici tenu compte de l'ensemble des rémunérations fixes, variables ou exceptionnelles. Les évolutions professionnelles, changements de mandataires sociaux et départs en retraite garantiront une disparition progressive de ces rémunérations.

L'article 2 propose un mécanisme incitatif à la diminution des écarts de revenu : au-delà d'un écart de 1 à 12 les rémunérations concernées et les cotisations qui y sont associées ne sont plus déductibles du calcul de l'impôt sur les sociétés. Il n'y a aucune raison que le coût de ces rémunérations excessives pèse indirectement sur la collectivité.

L'article 3 vise à imposer plus justement les hauts salaires en renforçant la contribution exceptionnelle sur les hauts revenus. Aujourd'hui limitée au taux maximal de 4% au-delà de 500 000 euros de revenus, celle-ci pourra désormais atteindre 15% au-delà de 20 millions d'euros de revenus.

Enfin, l'article 4 vise à supprimer le versement de toutes aides publiques, avantages fiscaux et l'octroi de réductions et d'exonérations de cotisations sociales aux entreprises qui versent des rémunérations à leurs dirigeants supérieures à 12 fois le SMIC.

LES SOCIALISTES REFUSENT LA CURE D'AUSTÉRITÉ ET PROPOSENT DE TAXER LES GRANDES FORTUNES

En présentant le 17 avril dernier son programme de stabilité et sa trajectoire budgétaire jusqu'en 2027, le Gouvernement a confirmé ses mauvais résultats et ses mauvaises intentions.

Après que le Gouvernement a dû fortement réviser ses prévisions budgétaires pour 2023 et 2024, mais aussi d'ores et déjà pour 2025, 2026 et 2027, le Haut Conseil des finances publiques (HCFP) a jugé que la nouvelle trajectoire proposée, qui vise un retour sous les 3% du PIB en 2027, "manquait de crédibilité" et de "cohérence".

En effet, le Gouvernement annonce de nouvelles économies budgétaires mais ne prend pas en compte les effets de cette austérité sur la croissance. Nous craignons donc que les recettes fiscales et donc le niveau du déficit public dans les prochaines années soient de nouveau sous-évalués. Mensonge ou incompétence ?

Comme l'a souligné le Haut Conseil des finances publiques, ces mesures d'économies budgétaires sont "inédites". En 2025, le Gouvernement compte couper 27 milliards d'euros dans le budget du pays. C'est une véritable purge budgétaire qui se prépare après 20 milliards de premières coupes dès cette année 2024.

Le Gouvernement va faire payer le "quoi qu'il en coûte" à celles et ceux que l'on a applaudis à 20h. Après le recul de l'âge de départ à la retraite à 64 ans, la réduction de la durée d'indemnisation chômage, le Gouvernement promet une nouvelle réforme de l'assurance-chômage et de nouvelles coupes dans la santé, l'éducation ou le logement. Ce sont les classes populaires et moyennes qui vont payer la note.

Cette cure d'austérité est inadéquate, injuste et irresponsable. Elle va aggraver la situation économique. Elle n'est pourtant pas une fatalité. Le Gouvernement pourrait rétablir l'ISF, supprimer la flat tax, réduire les niches fiscales, mettre à contribution les ménages et les entreprises les plus riches qui touchent et génèrent des dividendes records. Il s'y refuse.

Nous exigeons une nouvelle fois la présentation d'un projet de loi de finances rectificative au Parlement. Dans une démocratie, la représentation nationale doit pouvoir débattre des choix budgétaires de la Nation et les oppositions peuvent présenter leurs propositions.

Nous en avons présenté une première le 17 avril en déposant une **proposition de résolution européenne portant création d'un impôt européen sur la grande fortune.** Alors que des voix dans la majorité se sont élevées pour imposer une plus grande justice fiscale, nous les appelons à passer de la parole aux actes en soutenant la taxation des super-riches au niveau français comme au niveau européen.

LE TEXTE VISANT À REMÉDIER AUX DÉSÉQUILIBRES DU MARCHÉ LOCATIF INSCRIT À L'ORDRE DU JOUR DU SÉNAT !

Après une large adoption à l'Assemblée nationale, la proposition de loi visant à remédier aux déséquilibres du marché locatif que je porte depuis plus d'un an, arrive enfin au Sénat. Le texte sera examiné en commission le 7 mai prochain et en séance le 21. En lien constant avec les sénateurs, je serai dans les tribunes du Sénat pour, je l'espère, le voir adopté.

Mardi 21 mai 2024

À 14 h 30 et le soir

Proposition de loi, adoptée par l'Assemblée nationale après engagement de la procédure accélérée, visant à remédier aux déséquilibres du marché locatif (n°292, 2023-2024)

Ce texte a été envoyé à la commission des affaires économiques avec une saisine pour avis de la commission des finances.

MAIS AUSSI...

LUTTONS CONTRE LES POLLUANTS ÉTERNELS

POLLUANTS ÉTERNELS
L'ASSEMBLÉE VOTE L'INTERDICTION DANS LES VÊTEMENTS ET COSMÉTIQUES
UN PREMIER PAS !

Socialistes

Jeudi 4 avril, lors de la niche parlementaire du groupe écologiste, j'ai voté pour la proposition de loi visant à lutter contre les risques liés aux substances per- et polyfluoroalkyles (PFAS). Très peu biodégradables, les PFAS également connus sous le nom de "polluants éternels" peuvent engendrer des cancers, provoquer des troubles de la croissance ou encore des défaillances du système immunitaire et sont pourtant massivement présents dans notre vie quotidienne. Cette proposition de loi prévoit d'interdire la fabrication, l'importation, l'exportation et la vente de tout produit cosmétique ou textile d'habillement en contenant. Les ustensiles de cuisine, initialement concernés par la proposition de loi, en sont finalement exclus à la suite de l'adoption domageable, avec les voix du RN et de la droite, d'un amendement de la majorité.

DES PRIX AGRICOLES POUR NOS PRANCHTEURS

Ce même jeudi, j'ai également voté pour la proposition de loi, portée par des députés écologistes, visant à garantir un revenu digne aux agriculteurs en fixant un prix minimal d'achat. Contre l'avis du gouvernement, de la majorité et du Rassemblement national qui s'est abstenu, le texte a été adopté.

Pour garantir un revenu digne aux agriculteurs, la proposition prévoit un prix minimal d'achat fixé par une conférence publique dans les filières qui le souhaitent, ou sur décision du gouvernement en cas de désaccord. Les prix, ainsi déterminés, doivent permettre de rémunérer les agriculteurs à hauteur de deux fois le smic, le prix minimal pouvant être revu tous les quatre mois.

NOUS DÉPLORONS LE VOTE FINAL SUR LA FUSION ISN / ARSN

Après l'avoir rejetée il y a un an, l'Assemblée nationale a adopté à une voix près mardi 19 mars la fusion controversée des deux acteurs de la sûreté nucléaire, l'ASN, gendarme des centrales, et l'IRSN, chargé de l'expertise technique. Le 9 avril dernier, la version finale du texte a également été adoptée. Nous, députés socialistes, avons voté contre cette fusion dangereuse et avons déposé un recours au Conseil constitutionnel.

ADOPTION DÉFINITIVE DE LA LOI SOCIALISTE SUR EDF

ADOPTION DE NOTRE LOI !
RÉDUIRE LES FACTURES D'ÉLECTRICITÉ DES BOULANGERS ET AGRICULTEURS ET PROTÉGER EDF

Socialistes

Après plus d'un an de combat mené par mon collègue Philippe Brun, notre proposition de loi pour protéger EDF et réduire les factures d'électricité des très petites entreprises a été définitivement adoptée le 3 avril. Elle profitera notamment aux boulangers et aux agriculteurs durement frappés par l'augmentation des tarifs de l'électricité. La loi est entrée en vigueur le 11 avril dernier, victoire !

À VENIR...

RÉFORME DE L'AUDIOVISUEL PUBLIC

En mai sera discutée à l'Assemblée nationale, la proposition de loi votée au Sénat visant à réformer l'audiovisuel public. Sans étude d'impact préalable, le Gouvernement et la majorité, certainement soutenue par le vote, plaident pour la création d'une holding, ouvrant la voie à une future fusion, au mépris de la volonté des salariés. Le groupe socialiste dont je porterai la voix est opposé à cette réforme et aux pistes de financement proposées.

EN CIRCONSCRIPTION

LE BREVET EN LANGUE BASQUE EN 2024 !

Après plusieurs interpellations en commission, courriers transpartisans et un rendez-vous au ministère avec l'Office Public de la Langue Basque, je me réjouis de la sage décision prise par Nicole Belloubet : les consignes des sujets du brevet pourront bien être traduites en langues territoriales pour la session 2024. Nous allons continuer de nous mobiliser pour que les collégiens de toutes les filières publiques, associatives et privées professionnelles puissent passer l'épreuve de sciences du DNB en euskara et que les langues territoriales soient pleinement intégrées dans le nouveau bac ! Pour que vivent nos langues !

BILAN AVRIL EN CIRCONSCRIPTION

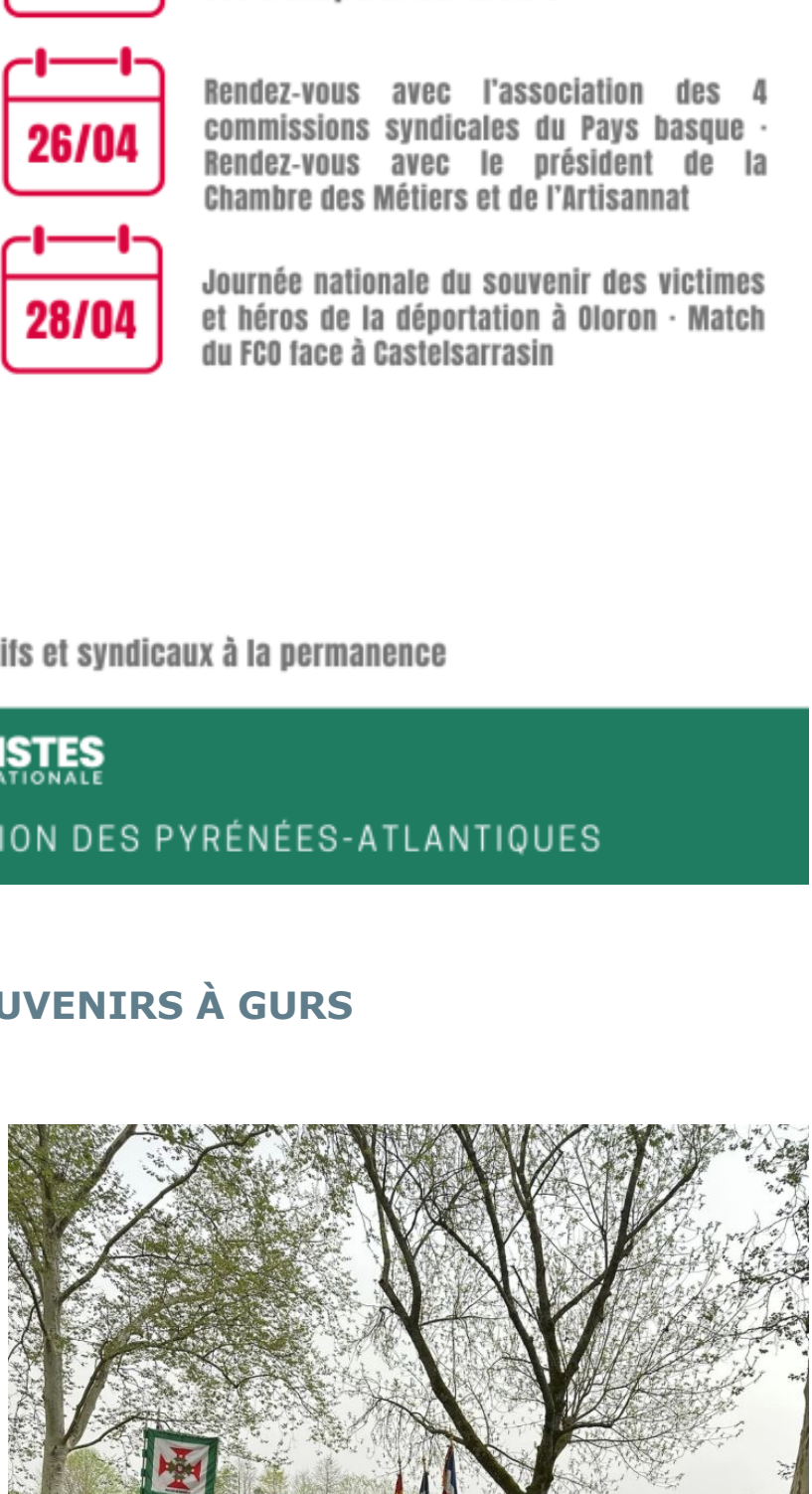
- Procès des Artisans de la Paix: 02/04 au 03/04
- Rendez-vous avec le vice-président de la Chambre d'Agriculture sur la tuberculose bovine: 06/04
- Animation d'un atelier de formation pour le diplôme universitaire européen en basque à Bayonne - Signature d'un contrat de développement durable: 08/04
- Assemblée générale de la Condiépartai Paysanné du Béarn - Conseil municipal: 12/04
- Congrès départemental des sapeurs-pompier à Iholdy: 14/04
- Visite de la coopérative Axuria à Chéraute: 25/04
- Inaugurations de la Place des Tillets à Hasparren et de la réhabilitation d'Agerrria à Biélette: 27/04
- Rendez-vous avec l'UMH Béarn Soule: 29/04
- Visite de l'entreprise ANLA à Idoux-Mendy - Rencontre avec les lycéens de Supervielle à Oloron: 05/04
- Commemoration de la Journée des Internés au camp de Gurs: 07/04
- Rendez-vous au Ministère de l'Éducation Nationale avec l'OPLB: 11/04
- RDV avec ELB sur la tuberculose bovine - Inauguration de l'aménagement du Bois de Mixte: 13/04
- Rendez-vous avec le cabinet du Ministre des Transports sur la RN134: 23/04
- Rendez-vous avec l'association des 4 commissions syndicales du Pays basque - Rendez-vous avec le président de la Chambre des Métiers et de l'Artisanat: 26/04
- Journée nationale du souvenir des victimes et héros de la déportation à Oloron - Match du FCJ Icau à Castelsarrasin: 28/04

• Rendez-vous individuels, associatifs et syndicaux à la permanence

Socialistes IÑAKI ECHANIZ - 4E CIRCONSCRIPTION DES PYRÉNÉES-ATLANTIQUES

HOMMAGES ET SOUVENIRS À GURS

85 ans après le jour où ouverture nous avons commémoré la **Journée des internés du camp de Gurs** en présence des autorités espagnoles, basques et aragonaises et la Ligue des Combattants Portugais. Comme à chaque commémorations à Gurs, c'est touché et reconnaissant d'être parmi toutes ces femmes et ces hommes qui s'investissent pour que l'histoire du camp ne disparaisse pas et que les valeurs de paix, d'humanité, de respect continuent d'irriguer, d'humaniser, de j'ai pu prendre la parole. Nos pays sont particulièrement attachés au devoir de mémoire, et c'est je crois, dans des lieux de proximité comme le camp de gurs, qu'il s'exerce le mieux à travers des événements, expositions et bientôt un mémorial. De nombreuses leçons peuvent être tirées de l'histoire du camp de Gurs. Le pouvoir destructeur du fascisme, de la xénophobie, de l'antisémitisme, de la haine. J'ai salué le travail de Terres de mémoires et de luttes, de l'amical du camp, des associations de combattants et de toutes les personnes investies qui l'oublie ne s'installe pas. Ayer, Hoy y Mañana ! No Pasaran !



OUVRIR LA POLITIQUE À LA JEUNESSE

La défiance vis-à-vis du politique et des institutions est une réalité. Il est aussi de mon devoir de parlementaire de la combattre en **recréer le lien de citoyenneté** qui se révèle parfois fragile. En ce sens, j'étais avec Marie-Lyse Bistué, conseillère départementale, au lycée Jules Supervielle à Oloron pour **échanger avec une centaine d'élèves de première.**



Après une présentation de nos parcours, du rôle du député et du conseiller départemental, nous avons répondu aux questions des lycéens : fonctionnement démocratique, réforme des institutions, 49.3, démocratie participative, transparence, manque de confiance et/ou sentiment de défiance, lien entre les élus et la population, proximité. Autant de questions qui doivent nous pousser à ouvrir les portes de la politique à la jeunesse.